

**REGLEMENT DE L'OPERATION CULTURA TROC
DEPOT VENTE DE PRODUITS D'OCCASION
AU SEIN DES MAGASINS CULTURA PARTICIPANTS**

Cette Opération est réservée aux membres du programme Cultur'addict

ARTICLE 1 – OBJET

L'Opération CULTURA TROC ci-après dénommée « Opération » est une opération de dépôt-vente permettant à des particuliers de vendre et/ou d'acheter à d'autres particuliers des Produits d'occasion (ci-après, les « Produits ») tels que visés dans l'article 2 du présent règlement ci-dessous. Le particulier vendeur est ci-après dénommé sous le terme « Déposant » et le particulier acheteur sous le terme « Acheteur ».

Les Produits éligibles à l'Opération sont définis ci-après à l'article 2 du présent règlement.

SOCULTUR intervient au titre de l'Opération en qualité de dépositaire et de mandataire. A ce titre, SOCULTUR expose dans les Magasins Participants (cf. Article 3 du présent règlement) le Produit objet du dépôt vente et en assure la vente au nom et pour le compte du Déposant. Le vendeur du Produit objet du dépôt-vente demeure sur le plan juridique et fiscal le Déposant, lequel reste propriétaire du Produit jusqu'à son achat par l'Acheteur.

Le Déposant agissant en tant que simple particulier et non comme un professionnel, le(s) Produit(s) objet du dépôt-vente ne doivent pas avoir été achetés dans le but de les revendre dans le cadre de la présente Opération.

ARTICLE 2 – PRODUITS ELIGIBLES A L'OPERATION

L'Opération concerne les Produits d'occasion suivants (les Produits non listés dans le tableau ci-dessous ne sont pas éligibles à l'Opération) :

Familles de Produits acceptées	Types de Produits uniquement acceptés
Guitares	Tout type de Guitares et basse Amplificateurs (transistors et lampes) Pédales d'effets et pédaliers Accessoires : stands, housses, pupitres et sangles uniquement
Claviers	Claviers arrangeurs Piano numérique Synthétiseurs Accessoires : banquettes, sièges, stands, pupitres et housses uniquement
Percussions	Batteries Acoustiques et Cymbales Percussions : Bongos, Congas, Timbales, Cajon, Darbouka, Djembe, Pandeiro, Surdos Balafon, Cloches et Woodblock. Batteries Electroniques et Percussions Electroniques Accessoires : pieds caisse claire, pieds cymbales, pieds charleston, stands, housses, pédales et sièges uniquement
Audio	Enceintes (passives, actives, caisson...) Sonorisation portable Table de mixage (analogique, numérique, amplifiée) Effets et périphériques (filtre, DI, compresseur ...) Microphone et système HF Accessoires : pieds et housses uniquement
Vents et Bois	Saxophones (alto, soprano, ténor et barytone) Trompettes, trombones, Tubas Clarinettes, Hautbois et Flûtes traversières Accessoires : Stands, housses et pupitres uniquement
Cordes Frottées	Violon, Violoncelle, Contrebasse Accessoires : Stands, housses, archets et épaulières

Le(s) Produit(s) doit (vent) être la propriété du Déposant, en parfait état de fonctionnement et de propreté, libres de tous gages et exempts de tous vices ou défauts qui les rendraient dangereux, inutilisables ou impropres à l'usage auxquels les Produits objet du dépôt-vente sont destinés.

ARTICLE 3 – POINTS DE VENTE CONCERNES

L'Opération est organisée pour une durée indéterminée à compter du 28 juin 2023 au sein des Magasins sous enseigne CULTURA situés à Bègles (33130) et Limoges (87280) (ci-après dénommés « Magasins ou Points de Vente Participants »).

ARTICLE 4 – CALENDRIER DE L'OPERATION

4.1 PHASE DE DEPOT DES PRODUITS

Les Produits doivent être présentés par les Déposants dans un Magasin Participant à compter du 28 juin 2023 (et au-delà de cette date de démarrage de l'Opération à compter de toute autre date convenue entre les Parties tant que l'Opération perdure) entre 10h et 19h30 (du lundi au samedi) et seront soumis à cette date à la procédure d'agrément définie à l'article 5.1 du présent Règlement.

4.2 PHASE D'EXPOSITION / VENTE DES PRODUITS AGREES

Les Produits agréés par le Magasin Participant sont exposés et vendus au sein du Point de Vente concerné pendant une période de trente (30) jours, consécutifs ou non, aux heures d'ouverture du Magasin (9h-20h). A défaut de vente dans ce délai, les produits non vendus seront restitués au Déposant selon les modalités prévues par l'article 5 du contrat de dépôt-vente signé par ailleurs entre le Déposant et le Magasin participant.

4.3 FIN DE L'OPERATION

L'Opération est à durée indéterminée à compter du 28 juin 2023. Elle s'achève à l'issue d'un délai de trente (30) jours à compter du dépôt du Produit ou de manière anticipée si le Produit objet du dépôt-vente a été acquis par les Acheteurs avant cette date.

De manière plus générale, le(s) Magasin(s) participant(s) sont en droit de mettre un terme à l'Opération de dépôt-vente moyennant un délai de préavis de trente (30) jours s'il(s) souhaite(nt) y mettre un terme à l'égard de tous les Déposants, pour des raisons commerciales ou autres, sans avoir à en justifier.

ARTICLE 5 – MODE OPERATOIRE

5.1 PROCEDURE DE DEPOT DES PRODUITS

Le Déposant doit se rendre dans l'un des Magasins Participants et présenter pour agrément à l'équipe du Magasin choisi en charge de la gestion de l'Opération le(s) Produit(s) qu'il souhaite mettre en dépôt-vente.

L'agrément ainsi donné par SOCULTUR n'implique aucun transfert de responsabilité sur la personne de SOCULTUR, le Déposant restant seul responsable et garant tel que défini à l'article 6 du présent règlement.

Le Déposant devra :

- Faire état de ses nom, prénoms, âge, et domicile et produire à cet effet une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- Justifier de sa qualité de propriétaire du Produit objet du dépôt-vente et du lieu et de la date d'achat de ce Produit.
- Délivrer toutes informations sur la nature, la provenance et la description du Produit objet du dépôt-vente (notamment type, marque, modèle, référence, numéro de série, matière, couleur, date d'achat) et plus généralement toutes informations requises par la réglementation régissant la vente d'objets mobiliers usagés.
- Accepter que ses nom et coordonnées soient communiqués par SOCULTUR à l'Acheteur.
- Communiquer à SOCULTUR le prix de vente (ci-après dénommé « Prix de vente ») du Produit objet du dépôt-vente et une estimation de la valeur vénale de cet instrument.

SOCULTUR est totalement libre du choix des Produits qu'elle entend prendre en dépôt-vente et pourra notamment à ce titre :

- Écarter tous Produits dont les Prix de vente fixés par les Déposants ne lui paraîtront pas conformes à l'état ou aux caractéristiques des Produits considérés ou à la politique commerciale de l'enseigne.

- Refuser tous Produits ne répondant pas aux exigences de parfait fonctionnement, état de propreté et absence de vices ou de défauts ou dont le Déposant n'est pas le propriétaire
- Opérer toute sélection des Produits à l'effet de proposer au titre de l'Opération une gamme étendue et diversifiée afin de rendre celle-ci parfaitement attractive pour la clientèle de l'enseigne.

L'agrément par SOCULTUR des Produits objet du dépôt-vente donne lieu à la conclusion d'un contrat de dépôt-vente liant le Déposant et SOCULTUR. Le Contrat de dépôt-vente est irrévocable et ne pourra en conséquence être remis en cause par le Déposant.

5.2 EXPOSITION & VENTE DES PRODUITS AGREES

SOCULTUR assure l'exposition des Produits objet du dépôt-vente au sein d'une surface de vente dédiée, lesquels seront identifiés par une signalétique spécifique (cf. notamment étiquettes) faisant référence à l'Opération.

SOCULTUR assure la vente du Produit objet du dépôt-vente au nom et pour le compte du Déposant et dispose à ce titre d'un mandat de vente qui lui est conféré par le Déposant. Le mandat ainsi donné par le Déposant à SOCULTUR n'implique aucun transfert de responsabilité total ou partiel sur la personne de SOCULTUR, le Déposant restant seul responsable et garant tel que défini à l'article 6 du présent règlement.

Le Prix de vente du Produit objet du dépôt-vente, intégrant la Commission de SOCULTUR, et ayant fait l'objet d'une vente auprès de l'Acheteur est encaissé par SOCULTUR agissant au nom et pour le compte du Déposant. Il est réglé à la fin de l'Opération par SOCULTUR au Déposant sous la forme d'une carte cadeau (non remboursable, valable 12 mois à compter de son émission et utilisable en une ou plusieurs fois au sein des Magasins sous enseigne CULTURA pour l'achat de tous produits...) d'un montant égal au montant du Prix de vente. Le régime applicable au règlement du Prix de vente, à l'octroi et à l'utilisation de la Carte cadeau est mentionné au sein du contrat de dépôt-vente liant SOCULTUR et le Déposant.

Les Produits objet du dépôt-vente ayant fait l'objet d'une vente ne sont ni repris, ni échangés par SOCULTUR. Toute réclamation de l'Acheteur devra être exclusivement dirigée vers le Déposant.

5.3 RESTITUTION / REPRISE DES PRODUITS AGREES NON VENDUS

Les Produits objet du dépôt-vente n'ayant pas fait l'objet d'une vente seront restitués par SOCULTUR aux Déposants. Le Déposant devra à cet effet se rendre dans le Magasin Participant aux horaires d'ouverture du Magasin et reprendre possession du Produit objet du dépôt-vente. Cette reprise devra impérativement s'effectuer à l'issue de l'Opération de dépôt-vente selon les modalités précisées par l'article 5 du contrat de dépôt-vente signé par ailleurs entre le Déposant et le Magasin participant.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITES / GARANTIES

Le Déposant en sa qualité de propriétaire et de vendeur du Produit objet du dépôt-vente est le seul garant et responsable de tous défauts, vices et non-conformités affectants ou non l'utilisation et/ou les performances du Produit objet du dépôt-vente.

Le Déposant est le seul responsable et est tenu à ce titre de la réparation de l'ensemble des dommages, pertes et plus généralement préjudices causés à l'Acheteur ou aux tiers et liés à l'acquisition et/ou l'utilisation par l'Acheteur du Produit objet du dépôt-vente.

SOCULTUR en sa qualité de dépositaire est tenu d'assurer sous sa responsabilité l'exposition au sein du Magasin Participant concerné du Produit objet du dépôt-vente et se porte garant à l'égard du Déposant de la préservation de l'intégrité dudit Produit durant la période afférente à son exposition au sein du Point de Vente Participant.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées par SOCULTUR à l'occasion de l'Opération sont destinées à SOCULTUR responsable de leur traitement. Toute personne dont les données personnelles sont collectées au titre de l'Opération dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données à caractère personnel, pouvant s'exercer en adressant une demande par écrit à SOCULTUR, dans les conditions et selon les modalités précisées par l'article 8 du contrat de dépôt-vente signé par ailleurs entre le Déposant et le Magasin participant.

ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE / LITIGES

L'Opération est soumise au droit français. Tout litige qui pourrait naître est soumis à la compétence des tribunaux français.

Conformément à l'article L 612-1 du Code de la consommation, tout litige mettant en relation SOCULTUR et le Déposant ou l'Acheteur pourra être porté à la connaissance du service de médiation suivant : la FEVAD - 60 Rue la Boétie -75008 PARIS, <https://www.mediateurfevad.fr>

ANNEXE 2 REGIME APPLICABLE A L'UTILISATION DE LA CARTE CADEAU

Conditions d'utilisation de la carte cadeau CULTURA :

La carte cadeau CULTURA est valable douze (12) mois à compter de la date d'achat.

Valable dans tous les magasins Cultura et sur www.cultura.com (presse et billetterie uniquement en magasin). Utilisable en une ou plusieurs fois jusqu'à épuisement du montant crédité (compris entre 10 et 150€). Carte non rechargeable. En cas de paiement partiel à l'aide de cette carte, la différence peut être payée par tout autre moyen de paiement accepté par Cultura. Ne peut pas donner lieu à contrepartie financière même partielle. Ne peut pas être remplacée, ni remboursée en cas de perte, de vol ou d'expiration de la période de validité, ni échangée ni revendue. Retrouvez l'intégralité des conditions générales d'utilisation de votre carte sur le site <https://cartecadeau.cultura.com/Welcome/conditiongenerale>

Carte cadeau émise par SOCULTUR (enseigne « Cultura ») : siège social situé 17 rue Archimède 33700 Mérignac - RCS Bordeaux n°519780795